

HUY

REGULARITY

LEGEND 
CONDROZ RALLY

condrozrally.be



Règlement particulier

LEGEND CONDROZ RALLY - REGULARITY 2025 1-2 NOVEMBRE 2025

VISA RACB: xxxxx-xxx op xx/xx/2025

PALMARES

1974	RORIVE Théo - CONTENT Claudy	BEL-BEL	Ford Cortina Lotus
1975	PLAS Willy - "CHAVAN"	BEL-BEL	Renault 17 Gordini
1976	"DIDI" - LUX Willy	BEL-BEL	Fiat 131 Abarth
1977	VAN DER MAREL Jan - BELERKHOF Jan	NED- NED	Opel Kadett GTE
1978	COLSOUL Guy - LOPES Alain	BEL-BEL	Opel Kadett GTE
1979	COLSOUL Guy - LOPES Alain	BEL-BEL	Opel Kadett GTE
1980	DUMONT Jean-Louis - RORIFE Robert	BEL-BEL	Porsche 911 SC
1981	DUEZ Marc - LUX Willy	BEL-BEL	Porsche 911 SC
1982	DUEZ Marc - LUX Willy	BEL-BEL	Porsche 911 SC
1983	SNIJERS Patrick - COLEBUNDERS Dany	BEL-BEL	Porsche 911 SC
1984	DROOGMANS Robert - JOOSTEN Ronny	BEL-BEL	Porsche 911 SC
1985	SNIJERS Patrick - COLEBUNDERS Dany	BEL-BEL	Lancia 037
1986	COLSOUL Guy - LOPES Alain	BEL-BEL	Opel Manta 400
1987	DROOGMANS Robert - JOOSTEN Ronny	BEL-BEL	Ford Sierra Cosworth
1988	SNIJERS Patrick - COLEBUNDERS Dany	BEL-BEL	BMW M3
1989	SNIJERS Patrick - COLEBUNDERS Dany	BEL-BEL	Toyota Celica GT4
1990	SNIJERS Patrick - COLEBUNDERS Dany	BEL-BEL	Toyota Celica GT4
1991	SNIJERS Patrick - COLEBELUNDERS Dany	BEL-BEL	Ford Sierra Cosworth
1992	DROOGMANS Robert - JOOSTEN Ronny	BEL-BEL	Ford Sierra Cosworth
1993	SNIJERS Patrick - COLEBUNDERS Dany	BEL-BEL	Ford Escort Cosworth
1994	AGHINI Andrea - FARNOCCHIA Mauro	ITA - ITA	Toyota Celica GT4
1995	VERREYDT Renaud - JAMMAR Jean-Manuel	BEL-BEL	Toyota Celica GT4
1996	LOIX Freddy - SMEETS Sven	BEL-BEL	Toyota Celica GT4
1997	THIRY Bruno - PREVOT Stéphane	BEL-BEL	Subaru Impreza WRC
1998	VERREYDT Renaud - ELST Jean-François	BEL-BEL	Subaru Impreza WRC
1999	SNIJERS Patrick - VAN DER PLUYM Eddy	BEL-BEL	Toyota Corolla WRC
2000	THIRY Bruno - PREVOT Stéphane	BEL-BEL	Toyota Corolla WRC
2001	THIRY Bruno - PREVOT Stéphane	BEL-BEL	Skoda Octavia WRC
2002	THIRY Bruno - PREVOT Stéphane	BEL-BEL	Peugeot 206 WRC
2003	LOIX Freddy - SMEETS Sven	BEL-BEL	Peugeot 206 WRC
2004	COOLS Larry - GODDÉ Filip	BEL-BEL	Renault Clio S 1600
2005	PRINCEN Kris - CHEVAILLIER Eddy	BEL-BEL	Renault Clio S 1600
2006	DUVAL François - LEYH André	BEL-BEL	Skoda Fabia WRC
2007	DUVAL François - DELMELLE Jean Pierre	BEL-BEL	Fiat Punto S2000
2008	TSJOEN Peter - CHEVAILLIER Eddy	BEL-BEL	Ford Focus WRC
2009	TSJOEN Peter - CHEVAILLIER Eddy	BEL-BEL	Ford Focus WRC
2010	LOIX Freddy - MICLOTTE Frédéric	BEL-BEL	Skoda Fabia S2000
2011	SNIJERS Patrick - GITSELS Johan	BEL-BEL	Mini Jcw WRC
2012	CASIER Bernd - VYNCKE Pieter	BEL-BEL	Ford Focus WRC



2013	LOEBE Sébastien – LOEBE Severine	FRA-FRA	Citroën DS3 WRC
2014	PRINCEN Kris – KASPERS Peter	BEL-BEL	Subaru WRC
2015	CHERAIN Cédric – LEYH André	BEL-BEL	Citroen DS3 WRC
2016	BREEN Craig – MARTIN Scott	IRL-GBR	Citroen DS3 R5
2017	PRINCEN Kris – KASPERS Peter	BEL-BEL	Skoda Fabia R5
2018	LEFEBVRE Stéphane – PORTIER Xavier	FRA-BEL	Citroen C3 R5
2019	LEFEBVRE Stéphane - DUBOIS Thomas	FRA-FRA	Ford Fiesta Rally2
2020	Rallye pas organisé (CoVid)		
2021	LEFEBVRE Stéphane - JAMOUL Renaud	FRA-BEL	Citroën C3 Rally2
2022	GRYAZIN Nikolay - ALEKSANDROV Konstantin	ANA-ANA	Škoda Fabia Rally2 evo

PALMARÈS "LEGEND"

2024	DE LEUW Christophe – CHRISTIAENS Jorie	BEL- NED	OPEL ASCONA A	LEGEND
	DEFLANDRE Yves – NOELANDERS Yves	BEL-BEL	PORSCHE 911 SC	Classic 65
	SIMON Patrice – BERNARD Christian	LUX – BEL	PORSCHE 924	Classic 50





1.TITRE & PROGRAMME

1.1 Titre

Le Royal Motor de Huy Club asbl organise le LEGEND CONDOZ RALLY REGULARITY 2025 du samedi 1^{er} novembre au dimanche 2 novembre 2025.

La compétition sera organisée conformément au :

- Le Code Sportif International de la FIA
- Le Code Sportif National
- Les règlements privés et les bulletins éventuels
- Le code de la route

1.2 Programme

15/07/25	www.condozrally.be	Publication du Règlement et Ouverture des engagements.
23/10/25	www.condozrally.be	Clôture des engagements
Samedi 1^{er} décembre 2025		
09h00 -13h30	Centre culturel de HUY Av. Delchambre ,7a	Vérifications administratives et documents.
12h00 – 16h00	Avenue Delchambre	Vérifications techniques selon convocation.
14h00 – 18h30	Avenue Dechambre	Voitures en parc fermé
16h30	Centre culturel de HUY Av.Delchambre ,7a	Briefing NLD
17h00	Centre culturel de HUY Av.Delchambre ,7a	Briefing FRA - GRB
17h30	TOAV - SPORTITY	Publication de la liste des équipages admis au départ.
18h00	Centre culturel de HUY Av.Delchambre ,7a	RETRAIT ROADBOOK ÉTAPE 1 30 minutes avant le départ
18h30	PODIUM Avenue Delchambre	Départ ÉTAPE 1
21h00	PODIUM Avenue Delchambre	Arrivée ÉTAPE 1
22h30	TOAV - SPORTITY	Publication du classement partiel officieux et des heures du départ de l'étape 2.
Dimanche 2 décembre 2025		
08h00	Centre culturel de HUY Av.Delchambre ,7a	RETRAIT ROADBOOK ÉTAPE 2 30 minutes avant le départ
08h30	PODIUM Avenue Delchambre	Départ ÉTAPE 2
18h00	PODIUM Avenue Delchambre	Arrivée ÉTAPE 1
18h30	TOAV - SPORTITY	Publication du classement provisoire
19h00	Centre Culturel de Huy Av.Delchambre, 7a	Remise des Prix

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

site web et application pour smartphone (les instructions concernant l'application pour smartphone seront envoyées par courriel à chaque participant deux semaines avant l'événement)



2.- ORGANISATION

2.1 Secrétariat de l'organisation

Adresse du Secrétariat Permanent de l'organisation

Jusqu'au 30 octobre 2025 Royal Motor Club de Huy asbl – Quai Dautrebande, 7 à 4500 Huy

Tél : +32(085) 25 26 06

Email: crew@condrozrally.be

web site : www.condrozrally.be

Permanence pendant la compétition

entre le 30 octobre 2025 et le 2 novembre 2025

Royal Motor Club de Huy asbl – Quai Dautrebande, 7 à 4500 Huy

2.2 Comité d'Organisation

Président: Frank GODELET

Membres: Yves RISAC – Willy SCHEURER – Colin KOHL – Anne DUBOIS – Benjamin HODEIGE – Yves GERADON

2.3 Officiels pendant la Compétition

Directeur de Course	Etienne MASSILLON
Directeur de course Adjoint	Colin KOHL
Président du collège des Commissaires Sportifs	Frédéric FRENAY
Membre du collège des Commissaires Sportifs	Andy LASURE
Membre du collège des Commissaires Sportifs	Joost DEMESTEERE
Stagiaire Collège des Commissaires Sportifs	Mariana FUREGANO
Responsable Commissaires Techniques	TBA
Chargé des relations avec les Concurrents	Iwan DELHEZ
Conseiller Sportif	Eric CHAPA
Bureau de Calcul	JB Time Concept
Gestion GPS	TRIPY
Voiture 0	Colin KOHL
Voiture Balai	TBA
Responsable Parcs de Service	Frédéric LORTIE

2.4 Additifs.

Les dispositions du présent Règlement pourront être modifiées en cas de nécessité.

Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par voie d' additifs numérotés et datés qui feront partie intégrante du présent Règlement.

Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signé par les commissaires sportifs.

Ces additifs seront affichés au Secrétariat, et sur le Tableau Officiel d'Affichage Virtuel. Ils seront en outre communiqués directement aux participants, qui devront en accuser réception par émargement, à moins que cela ne soit matériellement impossible, pendant le déroulement de la Compétition.

2.5 Application et Interprétation du Règlement

Le directeur de course est chargé de l'application du présent Règlement pendant le déroulement du Rallye. Tout cas non prévu dans le Règlement sera étudié par les Commissaires Sportifs, seuls habilités à prendre une décision.

En cas de divergence d'interprétation du Règlement sur le plan sportif, le texte français fera foi.

3.- DESCRIPTION

La distance totale du LEGEND CONDROZ RALLY REGULARITY sera +/- 450 km. L'épreuve est divisée en 2 étapes et 10 secteurs.



Le Roadbook comportera plusieurs Tests de Régularité (RT), des « sections sur route fermées » (CRS) et des parcours de liaison.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, le nombre de sections de Test de Régularité, la distance parcourue par les sections de Test de Régularité, etc. sont repris dans un bulletin qui donne toute l'information nécessaire aux concurrents afin de parcourir le parcours correctement.

La route sera définie par un roadbook par étape en fléché-métré qui indiquera tous les changements de direction. Des notes additionnelles seront ajoutées afin d'assurer la sécurité ou bien confirmer certains changements de direction.

Sous peine d'exclusion de l'épreuve, la reconnaissance de l'itinéraire ou l'utilisation « d'explorateurs » qui transmettront de l'information au sujet de l'itinéraire et / ou des points de contrôle de passage sont interdits.

4 – VOITURES ADMISSIBLES

4.1 Tout Pilote qui voudrait inscrire son véhicule à cette Compétition doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée de la Compétition, sa voiture est conforme à la législation routière des pays dans lesquels se déroulera la Compétition. L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'aspect de la période donnée (période max. – 31/12/1992), à « l'esprit » ou les spécifications. L'organisateur pourra accepter une voiture qui ne réponds pas à l'aspect de la période donnée.

Les voitures sont regroupées en cinq catégories, basés sur l'année et/ou la capacité du moteur :

Catégorie 1: < 31/12/1969 ou < 1.300 cc

Catégorie 2: 01/01/1970 – 31/12/1975

Catégorie 3: 01/01/1976 – 31/12/1981

Catégorie 4: 01/01/1982 – 31/12/1992

Pour chaque retard à un point de chronométrage lors d'une épreuve de régularité ou d'une épreuve de régularité sur route fermée (« Closed Road Stage »), la pénalité sera multipliée par un coefficient :

Catégorie 1: coefficient 0,85

Catégorie 2: coefficient 1,00

Catégorie 3: coefficient 1,00

Catégorie 4: coefficient 1,00

4.2 L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est libre.

4.3 Un Passeport Technique Historique FIA («PTH»), un Laissez- passer pour Voiture de Régularité Historique FIA, une Fiche d'Identité ASN ou encore une Fiche d'Identité FIVA, pourra être présenté aux commissaires techniques au plus tard aux vérifications techniques (voir aussi Article 10.1).

4.4 Toutes les voitures doivent être équipées d'un système de suivi («tracking system») pour la sécurité. L'installation sera contrôlée lors des vérifications techniques. L'organisateur donnera des instructions concernant la distribution, la restitution et l'installation de ce système. Toute interférence avec le ou les système(s) pendant le rallye doit faire l'objet d'un rapport aux commissaires sportifs.

4.5 La technologie Xenon et/ou LED comme une barre, longue distance, etc. sont interdits. L'utilisation d'ampoules LED (max 4 ampoules) est cependant autorisé.

4.6 Les pneus autorisés sont conformés à la réglementation technique de l'AR Belge. La profondeur de la sculpture de pneu équivaut à au moins 1.6mm. Les pneus utilisés sont limités aux marquages « E » ou « DOT ». Chaque modification ou ajustement différent de l'usure normale est interdit. Cette interdiction inclut la coupe de pneus.

En outre, seuls les pneus d'hiver peuvent être utilisés, quelles que soient les conditions météorologiques. Ces pneus portent un marquage spécifique sur la partie inférieure du flanc du pneu, conformément au logo ci-dessous, qui doit être visible à tout moment. Le logo doit mesurer au moins 15 mm de haut sur 15 mm de large et comporter l'indication

« M+S » ou « M&S » si elle existe.



4.7 Les pneus cloutés sont interdits.

5 - EQUIPAGES ADMISSIBLES - FORMULAIRES D'ENGAGEMENT - ENGAGEMENTS

5.1 Tout équipage est composé du premier Pilote et d'un Navigateur, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

5.2 Le premier Pilote doit être en possession d'un permis de conduire en ordre de validité. Pour être autorisé à conduire la voiture, un membre de l'équipe doit être en possession d'un permis de conduire en ordre de validité . L'âge minimum du navigateur est de 16 ans.

5.3 Les Participants (Pilote et Navigateur) doivent soit être en possession d'une quelconque Licence de Pilote Nationale émanant d'une ASN reconnue par la FIA valable pour l'année en cours et la Compétition en question ou obtenir une « One Event Licence » de la part du RACB. Ces « One Event Licence » doivent être demandées au moins une semaine avant l'événement sur le site web www.racb.be. Des informations détaillées seront envoyées à chaque participant pendant l'inscription.

6 - ENTRY FEES – INSURANCE

6.1 - Engagement individuel :

Chaque personne souhaitant participer LEGEND CONDROZ RALLY REGULARITY 2025 se doit de remplir l'inscription en ligne 'demande de participation' sur le site web www.condrozrally.be Vous recevrez les instructions de paiement par e-mail. Le dossier est complet à partir de réception du paiement et le Participant recevra une confirmation de sa participation. L'organisateur doit recevoir le formulaire d'inscription et le paiement **le 23 octobre 2025 au plus tard**.

Il y aura **maximum 100 participants** admis au départ. Priorité est donnée aux équipages qui auront réglé les conditions de paiement. Lorsque le nombre maximum d'équipages a été atteint avant la fermeture des inscriptions, une liste d'attente sera créée.

Un membre de l'équipage et/ou la voiture peut être remplacés avec la permission de l'organisateur jusqu'au moment du contrôle administratif. Uniquement les commissaires sportifs sont autorisés à permettre le remplacement d'un équipage complet.

En envoyant un formulaire d'inscription, tous les membres d'équipage sont soumis aux dispositions des règles indiquées.

Les droits d'engagement de chaque voiture (2 personnes) pour le '**LEGEND CONDROZ RALLY REGULARITY 2025**' sont fixés à **900€**.

Le droit d'engagement inclut:

- un set de road books
- un set de carnets de contrôle
- les plaques rallye
- les numéros de portes
- assurance
- résultats en live
- logistique sportive et technique
- enregistrement des temps & tracking system Tripy
- les repas et boissons (extras non-inclus)
- trophées
- 2 goodies
- Accès au CONDROZ LOUNGE pour les membres d'équipage



Un *service crew package* est disponible :

180 € / 2 personnes
le package inclut:
* *accès aux zones d'assistance*
* *plaque de rallye 'official service'*
* *'map book' assistance*
* *lunchs (2p)*
* *CONDROZ LOUNGE (2p)*
* *repas du samedi soir (2p)*

Paiement:

Au nom du Royal Motor Club de Huy asbl
IBAN : BNP-PARIBAS-FORTIS BE04 0010 6161 9631
Code : SWIFT / BIC : GEBABEBB

À noter ! Veuillez-vous assurer que les noms de famille des membres de l'équipage et « **LEGEND CONDROZ RALLY Regularity 2025 Entry fee** » soient mentionnés comme communication de virement.

Annulation:

Chaque Participant qui complète et envoie un formulaire d'inscription, mais qui déclare forfait doit annuler son inscription en envoyant un e-mail au secrétariat de l'épreuve avant le 22 octobre 2025 même si les droits d'inscription n'ont pas encore été payés.

Les remboursements suivants peuvent avoir lieu :

- En cas de forfait avant le 22 octobre : remboursement de 75% des droits d'inscription totaux
- En cas de forfait avant le 29 octobre : remboursement de 50% des droits d'inscription totaux
- En cas forfait à partir du 30 octobre : pas de remboursement

Si le forfait intervient avant le paiement des droits d'inscription, les règles mentionnées dans l'article ci-dessus seront appliquées et le montant restant devra être payé.

6.2 Les droits d'inscription sont remboursés totalement:

- aux candidats dont l'inscription n'a pas été acceptée,
- au cas où le rallye est annulé ou si le nombre minimum de 30 participants n'est pas atteint, l'organisateur se réserve le droit de réclamer un montant de 100 € à chaque équipage inscrit au moment de la décision d'annulation.

6.3 L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile, en accord avec le Code National du Sport de la RACB Sport et avec la Législation Belge du 21/11/1989 (Article 8). L'organisateur fournit l'assurance suivante aux Participants:

- Responsabilité Civile de la circulation:
 - Blessures physiques: illimité
 - Dégâts matériels: 100,000,000 € par accident
- Couverture Responsabilité Civile de l'Organisation
 - Blessures physiques et matérielles: € 5,000,000 par accident
 - Défense juridique: € 25,000 par accident
 - Excès (franchise) pour les dégâts matériels: € 125 par accident

Cette assurance couvre la Responsabilité Civile de la RACB et RACB Sport, l'organisateur de l'événement, la Commission Nationale des Sports, les autorités impliquées et leurs agents, services, personnes désignées ou membres (salariés ou bénévoles), ainsi que la Responsabilité Civile des véhicules participants et leurs personnes désignées.

L'assurance responsabilité Générale désigne la responsabilité pour les dégâts causés à une partie tierce, résultant d'une erreur d'organisation à l'occasion de la préparation, l'échéance et la terminaison matérielle de l'événement.

Le parcours sur route ouverte n'est pas couvert par le contrat d'assurance de Responsabilité Civile de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, même avec les plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent être



considérés comme participant officiel de l'événement. Ils ne sont donc pas couverts par l'assurance de l'organisateur et sont sous le seul contrôle de la responsabilité des propriétaires.

7 - PUBLICITE

Les dispositions spécifiées dans le Code doivent être respectées. Une copie de ces dispositions est disponible par l'organisateur sur demande. La publicité obligatoire des organisateurs sera spécifiée dans un bulletin.

8 – OBLIGATIONS GENERALES

8.1 Equipages

Seuls les équipages spécifiés sur le formulaire d'engagement seront admis au départ. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'une personne additionnelle à bord pourra entraîner la disqualification de la voiture.

8.2 Ordre de Départ - Plaques – Numéros

8.2.1 – Les numéros de départ seront attribués en fonction de l'année de construction du véhicule, avec les plus petits numéros pour les véhicules les plus anciens.

- Les numéros de 1 à 15 sont réservés aux équipes prioritaires et aux équipes dont le pilote et/ou le copilote ont obtenu une place dans le top 10 du classement final au cours des 3 dernières compétitions du Royal Motor Club de Huy. Les équipes prioritaires sont uniquement décidées par l'organisateur.

- La liste de départ de l'étape 1 sera établie en fonction des véhicules présentés durant les vérifications techniques et de l'année de construction.

- La liste de départ de l'étape 2 sera établie en fonction du classement provisoire à l'issue de l'étape 1.

Tout retard au départ du Rallye ou d'une étape ou d'une section (nouveau départ après un regroupement) sera pénalisé avec 10 secondes de pénalité / minute. Tout retard au départ d'une étape ne peut pas donner droit au TC-BONUS (voir Art. 9.3.2).

8.2.2 - L'organisateur fournira à chaque équipage deux plaques de Rallye et 2 numéros compétition (Portière).

8.2.3 - Les plaques de Rallye comportant les numéros de Compétition de la voiture devront être apposées visiblement à l'avant et, si demandé, à l'arrière de la voiture pendant toute la durée de la Compétition. Elles ne devront en aucun cas recouvrir, même partiellement, une des plaques d'immatriculation de la voiture.

- Les numéros de Compétition fournis par l'organisateur devront obligatoirement être apposés, pendant toute la durée du Rallye, sur chacun des deux côtés de la voiture.

- En cas d'abandon, l'organisateur pourra demander aux Concurrents de retirer ou de couvrir temporairement le ou les numéros de Compétition.

- À tout moment du Rallye, la constatation de l'absence d'un numéro de Compétition (lorsqu'ils sont utilisés) ou d'une plaque du Rallye pourra entraîner une pénalité en temps.

8.3 Carnet de Contrôle

8.3.1 - Chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour parcourir la distance entre deux contrôles horaires. Ce carnet est remis à la fin de chaque section.

Les carnets de contrôle doivent être visible sur demande, en particulier à chaque point de contrôle où un contrôleur y posera un cachet. Chaque modification sur le carnet de contrôle, que le contrôleur responsable n'a pas approuvé, résultera en exclusion du rallye. L'équipage est responsable de la présentation du carnet de contrôle. C'est donc la responsabilité de l'équipage de présenter le carnet de contrôle au commissaire responsable au moment approprié et de vérifier que le timing est correct.

Les Participants ne présentant pas les carnets de contrôle sont passibles de pénalités.

8.3.2 - Les fiches éventuelles des contrôles de passage font partie intégrante du carnet de contrôle.

8.4 Circulation - Réparations

8.4.1 - Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans les pays traversés. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra infliger les pénalités suivantes, à la discrétion des commissaires sportifs :

km/h trop rapide(s) au carré
(à partir de 5 km/h au-dessus de la vitesse tolérée)

exemple:

vitesse tolérée = 40 km/h vitesse mesurée = 46 km/h

pénalité = $6^2 = 36$ points de pénalité

Les zones où des contrôles de vitesse auront lieu à l'aide du système Tripy (pendant les liaisons ou les tests de régularité) seront annoncés dans le roadbook avec le symbole suivant :



Seules les informations contenues dans le roadbook sont contraignantes. Toutes les informations affichées sur l'appareil Tripy sont informatives.

Si un contrôle de vitesse a lieu lors d'un test de régularité, il n'y aura pas des prises de temps à partir de 100m avant le début de cette zone, dans cette zone et jusqu'à 500 mètres après la fin de cette zone de contrôle de vitesse.

Dans ces zones, il est également interdit d'utiliser l'éclairage supplémentaire du véhicule. Tout concurrent utilisant l'éclairage supplémentaire dans une telle zone sera pénalisé comme suit :

- | | |
|--|--------------------------|
| - 1ère infraction : | avertissement |
| - circonstances ultérieures : | 150 secondes de pénalité |
| - 1ère et 2ème infraction au sujet d'autres violations du Code de la Route : | 150 points de pénalité |

Les infractions relatives à l'utilisation de l'éclairage additionnel dans les zones de vitesse ou d'autres infractions au code de la route peuvent être constatées par la police ou les officiels (art. 2.3).

Les agents ou officiels qui constateraient une infraction aux règles de la circulation commise par un équipage du Rallye, devront la lui signifier comme à des usagers de la route ordinaires.

8.4.2 - Les réparations et le ravitaillement sont libres, sauf :

- par des équipes d'assistance non-enregistrées
- pendant les tests de régularité
- pendant les spéciales à routes fermées
- dans le parc fermé / parc de nuit
- pendant les regroupements
- dans les zones de ravitaillement en carburant

(l'équipage ne peut uniquement recevoir d'assistance de personnes tierces pour le ravitaillement en carburant. Aucune autre intervention technique ne peut être effectuée dans une zone de ravitaillement de carburant.)

L'organisateur prévoit des emplacements d'assistance recommandés. Ces emplacements sont clairement indiqués dans le roadbook. La distance maximale entre deux emplacements d'assistance est de 150 kilomètres.

- Le ravitaillement de carburant pendant la Compétition est libre. L'organisateur prévoit des zones de ravitaillement de carburant recommandées. Ces zones seront clairement indiquées dans le roadbook. La distance maximale entre deux zones de ravitaillements de carburant est de 150 kilomètres.

- Les zones d'assistance & les zones de ravitaillement de carburant recommandées seront communiquées aux équipes d'assistance enregistrées grâce à un « service crew map book » que les équipes recevront lors du contrôle administratif. Le « service crew map book » contient toutes les informations en ce qui concerne le timing et l'emplacement de chacune des zones d'assistance et de ravitaillement de carburant.

- Une équipe d'assistance doit avoir un extincteur d'au moins 6 kilogrammes à sa disposition dans le véhicule d'assistance. Il devra être à portée de main lors de ravitaillement en carburant.

- L'utilisation d'un tapis de sol est obligatoire aux différentes zones d'assistance.

- Le ravitaillement en carburant n'est autorisé que dans les stations- service commercialement accessibles,



qu'elles soient ou non indiquées dans le roadbook.

Pénalités art 8.4.2 :

- 1ère infraction : avertissement
- circonstances ultérieures : 150 secondes de pénalité

- 8.4.3 - Il est de même interdit à l'équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification :
- de bloquer intentionnellement le passage des voitures participantes ou de les empêcher de dépasser,
 - de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif,
 - avoir un comportement anormal au volant
 - un comportement inapproprié à l'égard des autres usagers de la route et/ou des riverains

8.4.4 - Si un véhicule participant s'arrête au cours d'un test de régularité ou d'un parcours de liaison, quelle qu'en soit la cause, un membre de l'équipage doit clairement afficher ou montrer le panneau SOS/OK (qui se trouve à la fin du roadbook) aux participants qui arrivent.

Tout équipage à qui le panneau rouge « SOS » a été montré ou qui voit une voiture accidentée doit s'arrêter immédiatement et sans exception sous peine d'exclusion éventuelle pour porter assistance, sauf si le panneau vert « OK » lui a été montré. Toutes les voitures qui suivent doivent également s'arrêter.

9 - DEROULEMENT DU RALLYE

9.1 Départ

- 9.1.1 - L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute. Le départ sera donné en conformité avec art 8.2.1.

9.2 Contrôles - Dispositions Générales

9.2.1 - Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des secteurs de tests de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA . Tout point de chronométrage intermédiaire sur les sections de test de régularité ne seront pas indiqués.

9.2.2 - Les équipages sont astreints, sous peine d'une pénalisation, à se présenter à tout contrôle dans l'ordre correct et dans le sens du parcours.

9.2.3 - Les postes de contrôle commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente. Ils cesseront d'opérer sur instruction du directeur de course.

9.2.4 - Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

9.2.5 - Les signes distinctifs des officiels et des commissaires sont :

Marshal	Bleu	avec texte
Responsable de Spéciale	Rouge	avec texte
Chargé de Relations avec les Concurrentes	Rouge	avec texte
Commissaire technique	Noir	avec texte

9.3 Contrôles de Passage et Contrôles Horaires – Abandon

9.3.1 - Contrôles de Passage

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation de 30 secondes. L'organisateur peut prévoir des contrôles de passage secrets sur l'itinéraire. Il peut aussi mettre en place un ou plusieurs contrôles automatiques.

9.3.2 - Contrôles Horaires

- A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'heure de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.



Les voitures avec équipage ont l'autorisation d'entrer la zone de contrôle (càd après le panneau jaune, càd la « zone panneau » à l'heure de pointage idéal (non pas la minute précédente).

Exemple :

- L'heure idéale est de 10h36
- Afin de pointer à l'heure idéale : passez le panneau jaune à partir de 10h36'00"
- Donnez le carnet de contrôle au commissaire avant 10h36'59"

- Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :
 - o Pour tout retard : 10 secondes / minute (*)
 - o Pour toute avance : 60 secondes / minute
 - o Contrôle horaire manquant : 10 minutes
 - o Arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 10 minutes

Délai maximum autorisé par étape : 30'.

(*) = BONUS CH

pour chaque étape, l'équipage peut être retardé de 15 minutes au total sans pénalité

9.3.3 - Rattrapage

Si, lors d'une étape, un équipage saute pour des motifs techniques un (ou plusieurs) contrôle(s) horaire, une (ou plusieurs) zone(s) de régularité ou un (ou plusieurs) « Closed Road Stage », il pourra être autorisé à participer section suivante. Le concurrent recevra des pénalités pour chaque test de régularité manquant, chaque « Closed Road Stage » manquant, chaque contrôle horaire manquant et chaque contrôle de passage manquant. La voiture pourra devoir subir un contrôle technique supplémentaire. Afin d'être classée, la voiture doit se présenter au contrôle horaire final.

9.4 Contrôles de Regroupement

9.4.1 - Des zones de regroupement pourront être établies sur le parcours. A leur arrivée aux contrôles de regroupement, les équipages remettront au commissaire concerné leur carnet de contrôle. Les équipages recevront des instructions sur leur heure de départ.

9.4.2 - Ces zones de regroupement servent à réduire les intervalles qui ont pu se créer entre les voitures concurrentes. Il faut donc prendre en considération l'heure de départ du regroupement et non sa durée.

9.5 Secteurs de Tests de Régularité

9.5.1 - Les équipages doivent compléter les secteurs de tests de régularité à une ou plusieurs vitesse(s) moyenne(s) fixée(s) par les organisateurs, avec l'approbation des ASN concernées. Ces vitesses moyennes sont imposées par l'organisateur et seront annoncées une (1) semaine avant le début de l'événement.

Deux types de vitesses moyennes seront proposés par test de régularité :

- o vitesse moyenne 'conditions normales'
- o vitesse moyenne 'conditions exceptionnelles'

Par défaut, la vitesse moyenne 'conditions normales' sera utilisée. Si la vitesse moyenne 'conditions exceptionnelles' est appliquée à un ou plusieurs tests de régularité, le commissaire au début du test en informera le participant par un additif.

Lors des secteurs de tests de régularité se déroulent dans la circulation publique, si la zone le départ est occupée par une personne physique, le commissaire de poste indique le temps de départ des équipages sur le carnet de contrôle. L'équipage est responsable afin de démarrer à l'heure inscrite.

La position exacte du départ d'un test de régularité sera clairement indiquée dans le roadbook à l'aide d'une photo. L'équipage est responsable de déterminer correctement la position de départ de chaque test de régularité.

Il est interdit de dépasser d'autres participants à moins de 500m du départ d'un test de régularité, sauf si l'autre équipage a un problème technique et ne peut plus se déplacer.



Les sections de test de régularité seront organisées sur des routes ouvertes à la circulation publique.

Il n'y aura pas des prises de temps :

- durant les 500 premiers mètres d'une section de test de régularité
- à partir de 100m avant le début d'une zone de contrôle de vitesse
- durant des zones de contrôle de vitesse
- jusqu'à 500 mètres après l'arrivée d'une zone de contrôle de vitesse
- jusqu'à 500 mètres après un contrôle de passage

Il y aura une tolérance de 3 dixièmes de seconde de retard ou d'avance au pointage, par rapport à l'heure idéale de passage à chaque point de contrôle.

Si le système Tripy, pour n'importe quelle raison non causée par le concurrent lui-même, arrête de fonctionner, à savoir en n'enregistrant qu'une partie des points de contrôle, les pénalités de l'équipage seront calculées en accordance avec la moyenne des pénalités infligées aux points de contrôle de la section en question.

Si un test de régularité est forcé d'être arrêté, les participants en seront informés par une personne physique au départ et doivent suivre une route alternative jusqu'au départ du prochain test de régularité. La route alternative sera indiquée à la fin du roadbook. Les résultats du test de régularité abandonné ne seront pas comptés pour tous les concurrents dans le classement.

Le classement basé sur les temps des équipages est établi de la façon suivante :

- chaque dixième de seconde de retard à un point de contrôle : 0,1 seconde x coefficient (art. 4.1)
(au dessus de la tolérance 0,3 sec)
- chaque dixième de seconde d'avance à un point de contrôle : 0,2 secondes x coefficient (art. 4.1)
(au dessus de la tolérance 0,3 sec)
- départ anticipé 4 secondes
- pénalité maximale par prise de temps 20 secondes
- prise de temps manquant 30 secondes
- pénalité maximale d'un test de régularité 100 secondes
- test de régularité manquant 150 secondes
- plus de 2 minutes d'avance à un point de contrôle disqualification

9.5.2 - Secteurs de tests de régularité sur routes fermées (closed road stage)

Il est obligatoire de porter un casque et une ceinture de sécurité est obligatoire durant les CRS. Le casque et/ou les ceintures de sécurité ne doivent pas être homologués FIA.

L'arceau de sécurité n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé.

La vitesse moyenne maximale pendant une épreuve de régularité sur route fermée est de 50 km/h. Plusieurs prises de temps peuvent avoir lieu. Des chicanes ou des zones "stop & go" peuvent avoir lieu pendant une zone de régularité sur routes fermées. Ces zones seront clairement indiquées dans le road book. Lors d'un "stop & go", le véhicule participant doit s'arrêter complètement pendant 1 seconde. Il y aura toujours un commissaire lors d'un "stop & go". Le commissaire utilisera un « panneau de brigadier » pour redémarrer le véhicule participant après un arrêt de 1 seconde.

Il n'y aura pas des prises de temps :

- durant les 300 premiers mètres d'un test de régularité sur routes fermées
- jusqu'à 300 mètres après un 'stop & go'

Toutes les déterminations et pénalités de l'article 9.5.1 s'appliquent également.

Pénalités :

- chaque dixième de seconde de retard à un point de contrôle : 0,1 seconde x coefficient (art 4.1)
(au-dessus de la tolérance 0,3 sec)
- chaque dixième de seconde d'avance à un point de contrôle : 0,2 secondes x coefficient (art 4.1)
(au-dessus de la tolérance 0,3 sec)
- départ anticipé 5 secondes
- pénalité maximale par prise de temps 20 secondes



• prise de temps manquant	30 secondes
• pénalité maximale d'un closed road stage	30 secondes
• test de régularité manquant	150 secondes
• plus de 2 minutes d'avance à un point de contrôle	disqualification
• toucher un cône	5 secondes
• exécution incorrecte d'une chicane	10 secondes
• départ anticipé 'stop & go'	5 secondes
• non-exécution d'un stop & go	10 secondes

Les secteurs de tests de régularité sur routes fermées ne sont valables qu'en Belgique.

9.5.3 «Contrôle Joker Secret»

Pour l'entièreté de l'événement, les 4 moins bons contrôles secrets enregistrés par équipage (avec un maximum de 20 points de pénalité par point de contrôle) seront décomptés du classement. Louper un point de contrôle, de l'avance à un point de contrôle ou des pénalités durant des 'spéciales sur routes fermées' ne seront pas qualifiés comme résultat joker. À la fin de chaque section, le « joker » sera appliqué.

9.6 Parc Fermé

Pendant le régime de «Parc Fermé» il est interdit de procéder à toute intervention sur la voiture (réparation, assistance, ravitaillement, etc.), excepté pour des raisons de sécurité. Une fois que l'équipage a garé la voiture dans le « Parc Fermé », l'équipage doit quitter le « Parc Fermé » immédiatement. L'équipage peut à nouveau entrer le « Parc Fermé », maximum 10 minutes avant l'heure de départ du « Parc Fermé ». Les règles de « Parc Fermé » sont également appliquées pendant le 'starting park' et les 'regroups'. Le Parc de nuit n'applique pas les règles du « Parc Fermé ».

9.6.1 Starting park / Parc de Départ

L'équipage (ou un membre de l'équipe) doit placer la voiture dans le Parc de Départ le vendredi 5 décembre entre 14h00 et 17h00. Chaque retard sera pénalisé comme décrit dans l'article 9.3.2.

9.6.2 Overnight park / Parc de nuit

Pendant la nuit du samedi 1er novembre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 (après le dernier CH de l'étape), l'équipage a le droit de sortir la voiture du parc de nuit. Quand l'équipage décide de sortir la voiture du parc de nuit, l'équipage est obligé de retirer la voiture du parc de nuit dans les 30 minutes suivant le temps de son arrivée dans le parc de nuit. L'équipage est également obligé de placer la voiture dans le parc de nuit, au moins 30' avant l'heure de départ de la prochaine journée de compétition.

10. – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES – PENALITES

10.1 Vérifications avant le Départ

10.1.1 - Tous les équipages participant au Rallye de Régularité doivent se présenter aux vérifications techniques et administratives prévues conformément au programme du Rallye à l'heure indiquée dans la confirmation d'engagement.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- carte d'identité ou passeport,
- licences sportives valides.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications techniques :

- documents officiels de la voiture d'après la législation nationale du pays dans lequel la voiture est enregistrée,
- assurance du véhicule
- autorisation d'utilisation du véhicule émanant du propriétaire.

10.1.2 - Les vérifications techniques effectuées avant le départ seront d'ordre tout à fait général (contrôle de la marque et du modèle de la voiture, année de construction, conformité de la voiture avec le Code de la Route National, etc.).



L'équipage devra présenter la Fiche d'Identité adéquate (voir Article 4.3) de sa voiture aux vérifications techniques. Les panneaux portant les numéros de Compétition et les plaques de Rallye (fournis par l'organisateur) seront aussi vérifiés.

10.2 Contrôle final

Dès son arrivée, chaque équipage doit rendre disponible sa voiture pour un contrôle rapide éventuel effectué par les commissaires techniques.

10.3 Récapitulation des Pénalisations

Disqualification:

- | | |
|-------------|--|
| Art. 3: | exploration de l'itinéraire / recevoir de l'information « d'explorateurs » |
| Art. 8.4.2: | 2ème infraction d'absence d'un extincteur |
| Art. 9.5.2 | non-utilisation d'un casque / ceintures de sécurité |

Disqualification possible : à la discrétion des commissaires sportifs :

- | | |
|-------------|---|
| Art. 8.1: | Abandon d'un membre de l'équipage ou admission d'une personne additionnelle à bord, sauf en cas de «force majeure». |
| Art. 8.3.2: | Rectification ou modification apportée sur le carnet de contrôle sans approbation par le commissaire concerné. |
| Art. 8.4.3: | Obstruction, comportement antisportif. |
| Art. 9.3.3: | Absence du visa du dernier contrôle horaire de l'étape. |
| Art. 9.5.1: | Plus de 2 minutes d'avance à un point de contrôle d'une section de test de régularité. |

Pénalisations en temps :

zone de contrôle de la vitesse : 2 minutes 30 secondes

- | | |
|------------------|---|
| Art. 8.4.1: | 1ère & 2ème infraction aux prescriptions réglementant la circulation : 2 minutes 30 sec. |
| Art. 8.4.2: | 1ère infraction: avertissement |
| | 2ème et suivantes infraction: 150 secondes |
| Art. 9.3.1 | CP manquant: 30 secondes |
| Art. 9.3.2: | Retard à un contrôle horaire : 10 secondes / minute (*) |
| | (*) = 15' pointage en retard sans pénalité / étape |
| Art. 9.3.2: | Arrivée anticipée à un contrôle horaire: 60 secondes / minute |
| Art. 9.3.2: | Contrôle horaire manquant : 10 minutes |
| Art. 9.3.2: | Arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 10 minutes |
| Art. 9.5.(1)(2): | Pour chaque dixième de seconde de retard à une prise de temps (au-dessus de la tolérance) : 0,1 seconde x coefficient (art 4.1) |
| Art. 9.5.(1)(2): | Pour chaque dixième de seconde d'avance à une prise de temps (au-dessus de la tolérance) : 0,2 secondes x coefficient (art 4.1) |
| Art. 9.5.(1)(2): | Départ anticipé à une section de test de régularité : 5 secondes |
| Art. 9.5.(1)(2): | Pénalité maximale d'une prise de temps : 20 secondes |
| Art. 9.5.(1)(2): | Prise de temps manquant: 30 secondes |
| Art. 9.5.(1)(2): | Non-complétion ou non-participation à une section de test de régularité / CRS: 150 sec. |
| Art. 9.5.1: | Pénalité maximale d'une section de test de régularité : 100 secondes |
| Art. 9.5.2: | Pénalité maximale d'une section de « Closed Road Stage » : 30 secondes |



Art. 9.5.2:	Toucher un cône: 5 secondes
Art. 9.5.2:	Exécution incorrecte d'une chicane: 10 secondes
Art. 9.5.2:	Départ anticipé 'stop & go': 5 secondes
Art. 9.5.2:	Non-exécution d'un stop & go: 10 secondes
Art. 9.6:	Entrer dans le parc fermé: 10 minutes

11 – CLASSEMENTS – PRIX - RECLAMATIONS

11.1 Classements

La méthode de classement, qui est laissée à l'appréciation de l'organisateur, sera exprimée en minutes et secondes de pénalité. Le classement final est calculé en additionnant les temps de pénalité réalisés lors des différents tests de régularité avec les pénalités sur les routes de liaisons et les autres pénalités. L'équipage avec le moins de pénalités sera déclaré vainqueur final.

En cas d'égalité, le vainqueur est l'équipage qui a roulé avec le véhicule le plus ancien, vient ensuite la voiture avec la plus petite cylindrée.

Un classement provisoire sera établi à la fin de chaque test de régularité et chaque 'RT sur routes fermées'.

Un classement provisoire, pénalités des routes de liaison et autres pénalités incluses sera établi à la fin de chaque section.

11.2 Prix – Coupes

11.2.1 – Classement Général 'LEGEND CONDROZ RALLY - Regularity'

1er équipage	2 coupes
2ème équipage	2 coupes
3ème équipage	2 coupes
4ème équipage	2 coupes
5ème équipage	2 coupes

11.2.2 – Classement des Dames

Le meilleur (membre) d'un équipage féminin dans le classement général gagne le Classement des Dames.

11.2.3 – Esprit de l'événement 'RISAC - GODELET'

Un trophée séparé sera organisé pour tous les véhicules avec année de fabrication avant le 31.12.1969 ou les véhicules avec <1300cc (catégorie 1). Le top 3 recevra un prix 'esprit de l'événement – Trophée RISAC - GODELET'.

11.3 Remise des Prix

La remise des prix du 'LEGEND CONDROZ RALLY - Regularity' aura lieu le 2 novembre 2025. L'heure de la remise des prix sera publiée sur le tableau officiel.

Adresse:

Centre Culturel de Huy – Avenue Delchambre, 7a - Huy

11.4 Réclamations

11.4.1 - Toute réclamation devra être faite en accord avec le Code. Chaque réclamation doit être présentée par un seul équipage et ne doit impliquer qu'un seul équipage ou l'organisateur.

11.4.2 - Toute décision des commissaires sportifs est finale.



Annexe A: Appareil de contrôle et d'enregistrement de temps 'TRIPY-R'

Lors des vérifications techniques, le véhicule sera équipé d'un GPS TRIPY, qui contrôlera de façon permanente votre itinéraire, contrôlera votre vitesse et enregistrera de façon précise l'heure de passage aux points de contrôle.

Le système est composé de :

1. Un appareil GPS TRIPY-R (largeur : 12cm ; hauteur : 8cm ; profondeur (velcro inclus) : +/- 3cm)
2. Un câble d'alimentation afin de connecter l'appareil TRIPY-R au câble d'alimentation de votre véhicule (longueur du câble : d'environ 1mm²
+/- 2cm)
3. Quatre pièces de velcro afin de coller le TRIPY-R sur votre pare-brise



Durant les vérifications techniques, le GPS TRIPY-R sera installé & contrôlé par un technicien.

AGENCEMENT DU VEHICULE

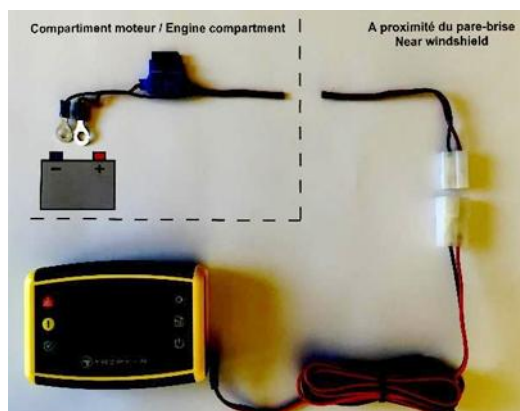
Installation du câble de raccordement électrique par vos soins :

Équipez votre véhicule d'un câble de raccordement afin d'alimenter votre système GPS TRIPY-R.

Ce câble électrique (6V ou 12V) doit être directement connecté à la batterie du véhicule afin d'alimenter continuellement de courant (24/7). Le câble doit être conforme aux spécifications techniques suivantes :

- La connexion d'alimentation en courant que vous devez installer doit consister en deux conducteurs d'une section
- Le + positif (indiqué par un conducteur rouge) doit être protégé par un fusible 1 ampère installé le plus proche possible de la batterie. Nous vous conseillons d'utiliser un fusible automobile de qualité (éviter les fusibles en verre tubulaire peu fiables).
- Votre câble d'alimentation doit arriver dans le cockpit, proche du pare-brise, côté co-pilote, où le système GPS TRIPY-R sera installé à l'aide d'un velcro.
- Dans l'habitacle, le bout de votre câble d'alimentation doit se terminer par un boîtier connecteur mâle « T » à deux

voies avec deux connecteurs 6,3mm female blades (description technique du connecteur ci-dessous).



- Connecteur Würth compose de deux pièces : un connecteur mâle « T » à deux voies blanc avec deux connecteurs 6,3mm female blades.
- Boîtier de connecteur T blanc : Würth réf. 0555 100 23
- Connecteur female blade de 6,3mm : Würth réf. 0558 991 7
- Prenez soin de placer le fil positif du côté droit du connecteur, comme indiqué sur la photo ci-dessous.



Boîtier de connecteur mâle



Female blades



Porte-fusible automobile

Vous pouvez trouver ces connecteurs dans des magasins d'outillage Würth (souvent avec une quantité de commande minimale de 10 pièces).

Ce connecteur est également disponible à la pièce chez AES (<https://www.autoelectricsupplies.com>) - référence 050107 (kit de boîtiers en plastique mâle + femelle) + référence 050203 (female blades 6,3mm).

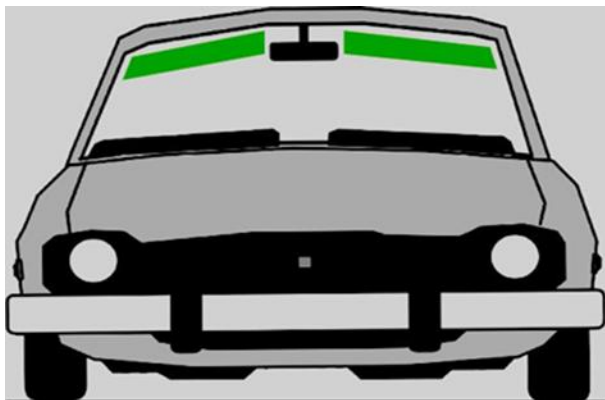
L'alimentation en courant doit être PERMANENTE, 24h/jour, pour la durée entière du rallye, également quand les véhicules se trouvent dans le Parc Fermé à la fin des RT. La consommation du GPS TRIPY- R est très basse et ne devrait pas décharger la batterie de votre véhicule.

Placer le GPS TRIPY-R à l'intérieur de votre véhicule :

- Lors de l'installation du GPS TRIPY-R, le technicien placera l'appareil sur la partie supérieure de votre pare-brise (surface autorisée en vert sur la photo ci-dessous). À l'intérieur de cette zone, vous pouvez choisir votre emplacement idéal. Aucun autre emplacement n'est autorisé (espace de rangement, fenêtre latérale, ...)

La face arrière du GPS TRIPY-R doit être positionnée sur le pare-brise (la face avant avec l'écran LCD du côté pilote / co- pilote).

- Aucun autre équipement électronique ne peut être placé à moins de 50cm du GPS TRIPY-R.
- Le câble d'alimentation TRIPY-R (longueur = 2m) doit être connecté au câble d'alimentation permanent que vous avez préparé (expliqué ci-dessus) et l'autre bout sur le GPS TRIPY- R (côté droit comme indiqué sur la photo). Il est donc nécessaire de prévoir quelque chose afin d'accrocher le câble au pare-brise afin qu'il n'y ait pas de risque que celui-ci vous dérange pendant le rallye.



Une fois que le système GPS a été installé et testé :

Une fois que le système GPS TRIPY-R a été complètement installé et testé par le technicien, il ne peut pas être déconnecté, ne peut pas être délocalisé dans le véhicule et ne peut être retiré du véhicule jusqu'à l'arrivée de la dernière étape. L'organisateur doit être capable de communiquer par radio avec l'équipement TRIPY-R durant la journée et la nuit. Quand un véhicule ne répond pas, car le système TRIPY-R a été déconnecté ou retiré de la voiture, ou alimenté de façon incorrecte, le compétiteur sera pénalisé.

ACOMPTE / RESTITUTION

Lors des contrôles administratifs, l'organisateur vous demandera de remplir le formulaire de dépôt, afin de garantir la restitution du système GPS TRIPY-R à la fin du rallye.

Le montant de l'acompte est de 500€.

Le système GPS TRIPY-R et son câble d'alimentation doivent être retournés à TRIPY ou au Chargé des relations avec les Concurrents à la fin du rallye. En cas d'abandon pendant le rallye, le système GPS TRIPY-R peut être retourné au Chargé des relations avec les Concurrents qui sera présent au Parc Fermé au début et à la fin de chaque étape. Dans tous les cas, le système GPS doit être rendu au maximum 5 jours après la fin du rallye. À la fin de cette période, l'équipement sera considéré comme « non-retourné » et sera facturé selon les conditions mentionnées ci-dessus .